



VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

COMMUNICATION

Le projet de permis de construire de l'avenue des Tilleuls a été déposé au service de l'Urbanisme en date du 13 février 2015. Cette réalisation porte sur la construction d'un programme immobilier de 52 nouveaux logements.

Estimant que ce projet est susceptible de porter atteinte à la qualité de vie et compte tenu des risques environnementaux, la Municipalité a décidé de s'opposer à ce projet.

C'est ainsi qu'un arrêté (*arrêté n° 2015/183*) a été pris en date du 22 juin 2015 qui détaillait les risques et les impacts de la concrétisation d'un tel projet, notamment :

- l'apport important de véhicules supplémentaires qui ne permet pas de satisfaire aux exigences de sécurité publique ;
- la création d'un parking en sous-sol alors que des risques d'inondation sont avérés compte tenu des nappes phréatiques importantes ;
- la proximité d'une demeure qualifiée comme remarquable dans le Plan local d'urbanisme approuvé en 2013, à laquelle le projet pourrait porter atteinte.

À ce stade du dossier, la société ATLAND a déposé un recours gracieux, par le biais de son avocat, et reçu en mairie par courrier daté du 18 août 2015.

La Commune a rejeté ce recours gracieux.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution du dossier.